

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR L'« ENQUETE RESSOURCES ET SITUATION DES OCCUPANTS 2024»

Cadre A : Le locataire signataire principal titulaire du contrat de location

- Vérifiez les informations préremplies dans la zone bleue. Si l'une d'elles est incorrecte ou manquante, remplissez soigneusement le cadre correspondant dans la zone blanche en dessous
- Renseignez votre Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Cadre B : Le Locataire cotitulaire du contrat de location (conjoint, concubin, pacsé ou colocataire)

- Vérifiez les informations préremplies dans la zone bleue. Si l'une d'elles est incorrecte ou manquante, remplissez soigneusement le cadre correspondant dans la zone blanche en dessous
- Renseignez votre Revenu Fiscal de Référence (RFR)

Cadre C : Autres occupants

- Vérifiez les informations préremplies dans la zone bleue. Si l'une d'elles est incorrecte ou manquante, remplissez soigneusement le cadre correspondant dans la zone blanche en dessous
- Si l'occupant a des revenus : renseignez son Revenu Fiscal de Référence (RFR)
- Si l'occupant n'est plus présent dans le logement, cochez la case a quitté le logement et précisez la date de départ

JOINDRE IMPERATIVEMENT AU PRESENT QUESTIONNAIRE

- Pour toutes personnes (titulaire, cotitulaire et occupants) une copie complète de l'avis d'imposition ou de non-imposition établi en 2023 sur les revenus de l'année 2022
- Pour les personnes concernées, la copie de la Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité
- Pour l'arrivée de tout nouvel occupant : l'acte de naissance ou livret de famille s'il s'agit d'une naissance, la copie de la pièce d'identité et pour les personnes de nationalité étrangère le passeport et titre de séjour
- En cas de changement de situation familiale, fournir les justificatifs suivants : acte de mariage, acte de décès, récépissé rupture de pacs, récépissé de dépôt d'une requête en divorce
- Pour le départ d'un signataire : lettre de congé

Si vous n'êtes pas en possession de votre avis d'impôt, adressez-vous, dans les meilleurs délais, à votre Centre des Impôts, pour obtenir un duplicata d'avis d'imposition ou l'Avis de Situation Déclarative des Ressources 2022 ou bien un récépissé de déclaration tardive des revenus de 2022.

